

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et  
de la cohésion des territoires

**Agence de financement des infrastructures  
de transport de France (AFIT France)**

**Décision du 1<sup>er</sup> décembre 2022**

**portant délégation de signature à l'AFIT France (Secrétariat général)**

NOR : TRET2234055S

*(Texte non paru au Journal officiel)*

**Le président du Conseil d'administration par intérim de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France),**

Vu les articles L1512-19s. et R1512-12 à R1512-19 du code des transports, en particulier son article R1512-16 relatifs à l'AFIT France ;

Vu la décision du 25 novembre 2022 du ministre délégué chargé des transports portant nomination par intérim du président du Conseil d'administration publié au BO du 29 novembre 2022 ;

**Décide :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est accordée à Mme Katrin MOOSBRUGGER, secrétaire générale de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFIT France), à l'effet de signer, au nom de l'AFIT France, les correspondances, actes, décisions, conventions, contrats et marchés, les mandats et toutes autres pièces relevant des attributions, responsabilités, pouvoirs et missions conférés au président du conseil d'administration de l'AFIT France par l'article R1512-16 du code des transports, à l'exclusion des délibérations du Conseil d'administration.

## **Article 2**

En cas d'empêchement de Mme Katrin MOOSBRUGGER, délégation de signature est accordée à Mme Pascale ARNOLD, secrétaire générale adjointe de l'AFIT France, pour les attributions listées à l'article premier.

### **Article 3**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Fait, le 1<sup>er</sup> décembre 2022

**Thierry COQUIL**